Envoyé en préfecture le 21/04/2023

Reçu en préfecture le 21/04/2023

Publié le

ID: 081-218101921-20230412-29_2023-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE MURAT SUR VEBRE

	Date de la convocation 06/04/2023
en exercice : 14 qui ont pris part à la délibération: 13	Date d'affichage: 14/04/2023

L'An deux mille vingt-trois, le douze avril à 20 heures 30
Le conseil municipal de Murat sur Vèbre
Régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel
de ses séances sous la présidence de Mr Daniel VIDAL Maire

<u>Etaient présents</u>: ALARY Carole, ARRIBAT Bernard, COLLET Jessica, DURAND
Bernard, LAPETINA Nicolas, MARTY Josette, PITON Isabelle, PONS Françoise,
PROENCA Antoine, RAZIMBAUD Olivier, ROQUE Christiane, STELLA Nicole

Délibération n°29-2023

Objet : tarifs des branchements eau et assainissement

Absent: RAMADIER Michael

Entendu le rapport de Monsieur le Maire exposant que les tarifs des branchement au réseau eau et assainissement fixés par délibération du 30 novembre 2011 n'ont pas été revus depuis Vu l'augmentation du prix des fournitures nécessaires pour effectuer ces branchements Considérant qu'il convient de fixer les nouveaux tarifs

Après en avoir délibéré, à l'unanimité Le conseil municipal DECIDE

De fixer les tarifs des branchements eau et assainissement comme suit :

	Tarifs 2011	Tarifs 2023
Branchement réseau AEP	450,00€ TTC	1000,00€TTC
	375,00€ HT	833.34€ HT
Branchement réseau asst	450,00€TTC	1.000,00€ TTC
	375,00€ HT	833.34€HT
remise en service du compteur eau		150,00€ TTC
		125,00€ HT

Ces tarifs seront applicables à compter du 1er mai 2023

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus Pour copie conforme Le Maire Daniel VIDAL

